



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage Site Natura 2000 FR7200669 : Vallon de la Sandonie

Mardi 13 janvier 2026
À la salle des fêtes de Paussac et Saint Vivien

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Géry DENIS, maire de Paussac-et-Saint-Vivien, accueille les participants. La réunion débute par un tour de table de présentation des participants, puis Cyrille GOUAT, animateur du site, donne l'ordre du jour de la réunion qui est le suivant :

- Rappels sur le site
- Désignation de la collectivité porteuse de l'animation
- Désignation de la présidence du Copil
- Bilan de l'animation 2023-2026
- Programmes / Projets en lien avec N2000
- Perspectives 2026-2029

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

M. GOUAT fait un rappel sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2004, après quoi plusieurs phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci, d'une durée de 3 ans, s'achèvera le 14 mars 2026. Une nouvelle phase d'animation débutera alors. La candidature du CEN au marché lancé par la Région a été retenue.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 672 ha et 3 communes : Paussac-et-Saint-Vivien, Saint-Just et Mareuil-en-Périgord (à la suite de la fusion de la commune de Léguillac de Cercles). Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces

à caractère patrimonial du site sont également présentées, ainsi que les enjeux de reconquête paysagère en lien avec la fermeture du milieu.

Désignation de la collectivité porteuse de l'animation du site pour la période 2026-2029 et désignation de la présidence du Copil :

M. MAILLOS rappelle les modalités de gouvernance d'un site Natura 2000. Il indique que tous les trois ans, l'autorité administrative, qui est à présent le Conseil Régional, propose prioritairement aux collectivités de porter la mission d'animation des sites Natura 2000, conformément au Code de l'Environnement. Il est précisé que les financements de cette mission sont assurés par des fonds européens (FEADER), à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Dans le cas où aucune collectivité ne serait candidate pour tenir ce rôle, la Région serait alors désignée structure porteuse.

Dans ce contexte, M. Maillos demande aux élus présents s'ils souhaitent se porter candidat pour assurer le portage de l'animation du site Natura 2000 pour la prochaine période 2026/2029.

M. Fayaud, élu de la commune de Saint-Just indique vouloir échanger avec les autres membres de son équipe municipale avant de se prononcer.

[Hors réunion : M. Fayaud a indiqué aux services de la Région, par mail du 20/01, que la commune de Saint-Just ne se portait pas candidate pour être structure porteuse]

Aussi, aucune candidature n'ayant finalement émergé, c'est donc, comme le prévoit le code de l'Environnement, la Région Nouvelle-Aquitaine qui tiendra le rôle de structure porteuse de la prochaine mission d'animation du site pour la période 2026/2029. M. Platon restera le Président du COPIL pour cette même période.

Animation du site :

Le marché d'animation arrivant à son terme, le bilan des 3 années est donné, en mettant l'accent sur les deux précédentes années (dernier Copil en février 2024).

Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un **bulletin d'information** a été publié au printemps 2024. Il donne des informations sur les habitats et espèces du site (chauves-souris du gouffre, pelouses sèches), et quelques actualités. Il est distribué aux participants, et est disponible en téléchargement sur le site internet.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : vallon-de-la-sandonie.fr

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet est régulièrement mis à jour, et la redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2024. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou

encore la Charte Natura 2000. Elles sont aussi distribuées aux participants, et disponibles en téléchargement sur le site internet.

Deux **animations grand public** se sont tenues :

- **26 mai 2024** : randonnée dans le site, pour découvrir la diversité de ses milieux naturels et des espèces qui le peuplent. Cette animation s'est tenue dans le cadre de la fête de la Nature, et en collaboration avec la Communauté de communes du Périgord ribéracois (CCPR). Elle a attiré 17 randonneurs
- **16 septembre 2025** : Une nuit de la chauve-souris a été organisée à Paussac. Le programme était le suivant : conférence sur la vie des chauves-souris, sortie nocturne avec écoute au détecteur à ultrasons, et projection du film « Une vie de grand rhinolophe ». Cette animation a attiré 32 personnes.

Suivi du site et du DOCOB

Les résultats du suivi des populations de chiroptères sont présentés. M. GOUAT rappelle qu'il n'y a plus de population reproductrice sur le site depuis 2016, sans que les raisons précises de cet abandon soient connues. Les résultats des derniers comptages sont donnés : en particulier, 1009 murins à oreilles échancrées et 73 grands rhinolophes ont été comptés lors du passage du 30/01/2025. La population de murins à oreilles échancrées présente une tendance de long terme à la hausse sur le site, tandis que celle de grands rhinolophes reste relativement stable. Le comptage 2026 est prévu pour le 17 janvier. Il est rappelé que ce site est intégré au programme de suivi des chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine, puisque l'échelle régionale est l'échelle pertinente pour suivre les tendances de population des chauves-souris.

Sur le suivi socio-économique, plusieurs sujets sont abordés :

- Plusieurs projets photovoltaïques sont en cours dans ou autour du site. Notamment, les parcelles de la commune de Saint Just sont visées pour la compensation d'un projet à Grand-Brassac. L'adjoint de la commune n'a pas d'information sur l'avancée du projet. Par ailleurs, plusieurs propriétaires ont été démarchés par des promoteurs pour proposer des projets à l'intérieur du site, sur des parcelles présentant des habitats d'intérêt communautaire. Ce sujet demande donc un suivi.
- Il a été constaté début janvier qu'une bonne partie des gros peupliers du vallon ont été coupés en 2025, laissant de gros tas de branchages sur des parcelles. Par ailleurs, plusieurs arbres morts (chandelles), d'un fort intérêt pour la biodiversité ont également fait les frais de ces coupes, alors même que leur bois n'est probablement pas valorisable. La question est posée pour savoir si les arbres coupés avaient été dessouchés.
 - Après prise d'information auprès des agriculteurs qui exploitent ces parcelles, il apparaît qu'ils n'avaient pas été prévenus des coupes et ont dû gérer les rémanents laissés sur place par l'entreprise qui a fait les coupes.
- Le site d'escalade des Rochers du Clos, en limite nord du site, devrait rouvrir. M. KOVACS, président du Comité territorial Dordogne de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (CT FFME 24), explique que ce site existe depuis les années 1970 et n'est plus utilisé depuis 2003, par suite de l'interdiction faite par les propriétaires. Une convention a été signée en juin 2025 avec la Communauté de communes du Périgord ribéracois, notamment pour l'entretien de la falaise et de l'équipement. Des travaux de débroussaillage ont été menés au

pied de la falaise, ainsi qu'un renouvellement de l'équipement (points d'ancrage) lorsque nécessaire. Il n'y a en revanche pas de nouvelle voie équipée.

- Mme AUPY de la DDT indique que cette réouverture demandera une évaluation des incidences Natura 2000.
- Il est demandé quelles précautions sont prises par rapport aux nidifications. M. KOVACS indique qu'il n'y a pas de nidification historique sur le site. En revanche, le site d'escalade voisin du Vieux Breuil a enregistré des succès reproducteurs pour le Faucon pèlerin ces dernières années. Un suivi est mené avec la LPO et l'OFB. En cas de nidification, il y a une fermeture partielle de la falaise.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est donné. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et les structures gestionnaires que sont la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par seulement deux d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec 5 exploitations engagées entre 2023 et 2024, sur 85 ha, dont la majeure partie des prairies autour de la Sandonie. L'autre PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Aucune contractualisation n'a été faite dans le secteur.

Les perspectives pour la campagne 2026 sont données, avec un budget qui ne sera connu qu'au mois de mars (plutôt au mois d'avril selon les dernières informations). M. GOUAT met en avant le problème de l'absence de financement des actions d'animation (communication et aide à la contractualisation) en 2025 et 2026. Aucune animation n'a ainsi été faite sur le PAEC BD24 en 2025. M. MAILLOS explique que cette situation n'est pas viable et qu'une solution durable est recherchée pour financer ces actions.

M. GOUAT donne les premières pistes de réflexion pour la future programmation de la PAC qui pourrait débuter en 2028 : réflexion à mener sur agrandissement du périmètre du PAEC BD24 dans le secteur et animation sur les vallées de L'Euche et du Boulou.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Divers sujets autour du site Natura 2000 sont maintenant évoqués.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a été lauréat à la suite de l'**appel à projets « Etudes et suivis scientifiques Natura 2000 »** lancé par la Région en octobre 2024. Son projet consiste à **l'évaluation de l'état de conservation de 3 habitats d'intérêt communautaires de pelouses sèches**. Les objectifs sont les suivants :

- Permettre l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site
- Alimenter les reportages régionaux et nationaux

18 sites Natura 2000 animés par le CEN sont concernés Nouvelle-Aquitaine, et le projet durera 3 ans, entre 2025 et 2027. L'expertise terrain, qui se base sur un protocole élaboré par le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, est prévue en 2027 sur le site Natura 2000.

Dans le cadre du contrat de progrès territorial de la Dronne, un **inventaire des zones humides** sur 3 sous-bassins versant de la Dronne est prévu dans les années à venir. Le bassin-versant de l'Euche est

programmé pour 2027-28. Les autres bassins-versants concernés sont le Voultron (2026) et la Donzelle (2029). Les inventaires seront réalisés par le CEN. Ce programme bénéficie de financements du Syndicat de rivière du bassin de la Dronne (SRB Dronne) et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Enfin, la **Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires** est présentée. Pilotée par les têtes de réseaux (CEN, PNR, Réserves naturelles de France et Réseau des Grands sites de France), elle a pour objectif de fédérer et mobiliser le réseau national des élus Natura 2000 et de renforcer l'intégration territoriale du dispositif. Ses actions consistent en divers événements, des formations (webinaire thématique, productions diverses), ou de la valorisation (vidéos, retours d'expériences, lettre dédiée), particulièrement à l'attention des élus de sites Natura 2000. L'adresse du site internet est la suivante : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mission-inter-reseaux-natura-2000>. On peut contacter Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires (aphilippeau@natura2000-territoires.fr).

Perspectives 2026-2029

Les perspectives pour la prochaine phase d'animation qui démarrera au printemps sont données :

- Actions de sensibilisation, d'information et de communication : une animation est prévue chaque année, et un bulletin d'information sera publié dans les 3 ans. Plusieurs outils de communication seront créés :
 - Poster du site
 - Panneau d'information
 - Dépliant balade

Mme LAGAUDE de la CCPR indique que le projet de boucle de randonnée sur le site est toujours en cours, et qu'une refonte des panneaux d'accueil de randonnée est à l'étude par le service tourisme.

M. WAGNER du Département indique qu'il faudra rechercher des synergies avec l'application Dorie. Celle-ci permet de notifier des informations lorsqu'un randonneur approche d'une zone d'intérêt. Elle présente l'intérêt d'être évolutive.

- Plusieurs secteurs sont identifiés comme présentant de bonnes opportunités pour le montage de contrat Natura 2000. Des prises de contact sont à prévoir avec les propriétaires, avec le soutien des communes.
- Le site du gouffre de Paussac est mentionné. Le Département bénéficie d'un bail emphytéotique avec la propriétaire. M. WAGNER précise qu'il serait possible de proposer des zones de préemption. Pour rappel, une mise en sécurité du site est projetée. Il est prévu le cas échéant de faire une réunion publique afin d'expliquer le dispositif à la population locale.

Conclusion

La réunion se clôt vers 12h. L'ensemble des participants est remercié pour leur présence et leur contribution. La commune de Paussac est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Nicolas PLATON
Président du CoPil du site du Vallon de la Sandonie

